**FORMULAIRE DE DEMANDE D’ASSISTANCE (FDA) au dépôt d’une candidature à l’appel à projet LIFE en 2024**

Chaque année, les points de contacts nationaux du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) et du le Ministère de la Transition Energétique (MTE) sélectionnent des porteurs de projet au titre d’une assistance à l’accompagnement afin de les aider à répondre aux attentes de la Commission européenne.

L’assistance a pour objectif d’aider les porteurs de projets à améliorer leur proposition sur le fond et sur la forme, de manière à satisfaire au mieux les exigences de l’Appel à projet LIFE.

L’assistance est prise en charge par les ministères pour les porteurs de projets. Pour en bénéficier, les porteurs de projets LIFE doivent compléter ce formulaire de demande d’assistance (FDA) qui doit permettre de situer le niveau de préparation et d’adéquation du projet avec les exigences du programme LIFE.

Attention, déposer une candidature LIFE nécessite un investissement significatif en temps et en ressources humaines, que l’assistance du Ministère ne saurait compenser.

L’assistance proposée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) et le Ministère de la Transition Energétique (MTE) comprend plusieurs volets :

* **FORMATION A L’ECRITURE D’UN PROJET LIFE :** réalisée en distanciel sur une journée, cette formation présente le dossier de candidature formulaire par formulaire, et toutes les exigences pour rédiger une bonne proposition LIFE.
* **AIDE AU MONTAGE DU PROJET :** Une **assistance technique 12 heures d’accompagnement** réalisée par un prestataire (Enviropéa) quipermet de répondre aux questions sur la construction de la candidature. Elle est réalisée sous la forme de réunions téléphoniques ou en visio-conférences, échanges de mails, etc.
* **ANALYSE DE LA PROSITION :** Vous pouvez bénéficierez d’u**ne relecture commentée de votre proposition** une fois celle-ci rédigée, avant transmission à la Commission Européenne.
* **POUR LES LAUREATS DE LA PHASE DE REVISION :** Lorsque votre dossier est retenu par la Commission Européenne, vous devez répondre à ses questions sous 30 jours. Vous pouvez bénéficier d’un accompagnement durant cette phase de révision.

Veuillez noter que ce formulaire de demande d’assistance peut être transmis pour avis à d’autres services des Ministères, ainsi qu’au prestataire Enviropea.

En cas d’attribution de l’assistance au dépôt d’un projet à l’appel LIFE 2024, vous vous engagez à ouvrir un droit de consultation de votre projet au PCN, y compris via le portail "Funding & Tenders".

L’appui des points de contacts nationaux

Les points de contact sont à votre disposition pour vous accompagner et vous aider à remplir ce formulaire. Merci d’adresser votre demande à: lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr et en copie à contact@enviropea.com

**01 - INFORMATION SUR LE CANDIDAT**

* Acronyme du projet :
* Nom de la structure :
* Type de porteur de projet : *associations, entreprises (PME ou grands groupes et même entrepreneurs individuels), collectivités, enregistrée dans un Etat membre de l’UE (y compris les PTOM) ou dans un pays associé au programme est éligible*
* Nom du porteur de projet principal :
* Adresse email 1:
* Numéro de téléphone 1 :
* Nom du porteur de projet associé :
* Adresse email 2:
* Numéro de téléphone 2 :
* Lieu de mise en œuvre du projet :
* Avez-vous déjà présenté une proposition au titre du programme LIFE ou d’un autre programme Français ou Européen? Si oui, sur quel sujet, et pour quel résultat ?

**02- ADEQUATION DE VOTRE PROJET AVEC LE PROGRAMME LIFE :**

1. **Pouvez-vous identifier le sous-programme auquel se rattache votre projet ? (une ligne maximum)**
2. **Comment votre projet répond-il aux priorités du sous-programme visé (1000 caractères, espaces non compris)**

**03 - DESCRIPTION DU PROJET :**

**A – A quelle problématique environnementale votre projet répond-il ? Décrivez le problème environnemental visé, et ses causes. Chiffrez vos informations au maximum. (1000 caractères, espaces non compris)**

**B - Quelles sont les principales actions envisagées ?**

*Présenter vos actions de manière concise et opérationnelle*

* *X*
* *X*
* *X*
* *x*
1. **Quel est l’impact de votre projet sur l’environnement ? (1500 caractères, espaces non compris)**
2. **MONTAGE DU PROJET :**
3. **Des partenaires sont-ils associés au projet ?**

*Précisez les partenaires en indiquant le nom de l’organisation et la nature de leur participation au projet : membre du partenariat, participant hors partenariat, etc . Attention, il ne s’agit pas de prestataires (qui sont à lister plus bas)*

*lI n’y a pas d’obligation d’un nombre de partenaires minimum ou maximum, ni de transnationalité du partenariat SAUF pour les projets CET (au moins 3 acteurs issus de 3 pays membres)I*

* NOM DU PARTENAIRE et Nature de la participation au projet (membre du partenariat ou non ?) :
* NOM DU PARTENAIRE et Nature de la participation au projet :
* NOM DU PARTENAIRE et Nature de la participation au projet :
1. **Quelle est la date de démarrage estimative et la durée du projet ?**

*La durée moyenne des projets dans la pratique est comprise entre 3 et 7 ans. La période maximale d’éligibilité est de 10 ans. Un projet déposé à l’appel LIFE 2024 ne pourra en principe démarrer qu’à partir d’août-septembre 2025).*

1. **Quels sont le temps et la Ressource Humaine dédiés au montage et à l’écriture de ce projet :**
2. **Quel est le budget du projet ?**

*Le budget des projets varie en moyenne de 2 à 5 millions et le taux de financement LIFE de 60% pour Climat et ECQV (pouvant aller jusqu’à 67% et 75% pour les projets Nature & Biodiversité), et de 95% pour CET.*

* Budget total (ordre de grandeur) :
* Subvention demandée :
* Co-financeurs (facultatif) :
* Montant apporté par les partenaires (facultatif) :
1. **Autres informations utiles sur le budget:**
2. **Selon le règlement du programme, le recours à la sous-traitance doit être raisonnable et ces dépenses ne doivent pas dépasser 30% du budget total du projet. Dans ce cadre, prévoyez-vous de recourir à de l’assistance externe/des prestataires pour réaliser certaines actions du projet ?** **Si oui quel serait l’ordre de grandeur en pourcentage de votre budget total ?**
3. **Votre projet nécessite-t-il le financement d’une ou plusieurs infrastructure (construction, rénovation, etc.) ? Si oui quel en serait le montant ? Pour mémoire le programme Life n'est pas destiné à financer en priorité ce type de projet.**

**05 – ANNEXE**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| SOUS PROGRAMMES | PRIORITES DU SOUS PROGRAMME/TOPICS | TYPE DE PROJETS | PART DE COFINANCEMENT LIFE | TYPE DE PROJETS ATTENDUS |
| Nature et biodiversité | Il existe **deux domaines d'intervention – un doit être choisi obligatoirement.**1. Espace pour la nature : mesures de conservation et de restauration basées sur les zones.

Sauvegarde de nos espèces : mesures ciblant des espèces spécifiques.**Le sous-programme "Nature et biodiversité" comporte ensuite trois priorités**, dont au moins une doit être abordée par le projet.1. Soutenir les objectifs fixés par les directives "Oiseaux" et "Habitats" de l'UE
2. Soutenir et faire appliquer le règlement sur les espèces exotiques envahissantes.
3. Contribuer aux objectifs de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030, pour un réseau transeuropéen de la nature et le plan de restauration de l'UE et contribuer aux objectifs de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030 pour un réseau transeuropéen de la nature et le plan de restauration de l'UE.
 | **SAP****SNAP** | 60%(Pouvant aller jusqu’à 67% et 75% pour le sous-programme Nature & Biodiversité) | Sont attendus prioritairement, les projets qui :1. *Soutenir les objectifs fixés par les directives "Oiseaux" et "Habitats" de l'UE et par le règlement sur les espèces exotiques envahissantes :*
* Ciblent clairement des habitats ou espèces dans un état de conservation défavorable, mauvais ou en déclin, sur la base des dernières évaluations, tant au niveau de la/des région(s) biogéographique(s) ciblée(s) qu’au niveau national,
* ​Ciblent clairement les espèces d'oiseaux et les espèces et habitats non couverts par la législation européenne sur la nature, qui appartiennent à des catégories de risque d'extinction plus élevées (en voie de disparition ou pire) dans la liste rouge européenne des habitats ou espèces.

Pour les régions ultrapériphériques de l'UE et les pays et territoires d'outre-mer, la priorité est accordée aux projets appartenant aux catégories de risque d'extinction les plus élevées (en danger ou pire) dans les listes rouges (pan) européennes ou mondiales de l'UICN.* Concentrent leurs activités sur la mise en œuvre d'objectifs de conservation pour les sites Natura 2000 existants, notamment lorsque ces objectifs de conservation sont clairement établis, améliorant ainsi l'état des espèces et des habitats pour lesquels les sites sont désignés.
* Concentrent leurs activités sur la réduction de la mortalité d’espèces, la prévention des conflits entre acteurs, l'amélioration de l'acceptation et la promotion de la coexistence avec des espèces protégées.
* Traitent des espèces exotiques envahissantes (EEE) inscrites sur la liste des EEE préoccupantes pour l’UE ou d’espèces affectant négativement des habitats ou espèces protégées par l’UE ou inscrites dans des listes rouges européennes ou mondiales,
1. *Contribuer aux objectifs de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030, pour un réseau transeuropéen de la nature et le plan de restauration de l'UE et contribuer aux objectifs de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030 pour un réseau transeuropéen de la nature et le plan de restauration de l'UE :*
* Sont axés sur l’augmentation de la part des zones terrestres ou marines sous protection (y compris sous protection forte),
* Mettent en œuvre les objectifs de l’UE en matière de restauration de la nature pour les espèces et les habitats,
* Mettent en œuvre les objectifs de l’UE en matière de restauration de la nature pour les espèces et les habitats,
* Sont axés sur la restauration des écosystèmes dégradés riches en carbone,
* Sont axés sur la restauration de la trame verte et bleue et les solutions fondées sur la nature, qui contribueraient à prévenir ou réduire l’impact des catastrophes naturelles,
* Améliorent la santé et la résilience des forêts gérées,
* Inversent le déclin des pollinisateurs,
* Rendent à la nature des terres agricoles,
* Verdissent les villes et les zones péri-urbaines,
* Mesurent et intègrent la valeur de la nature.
 |
| Économie circulaire et qualité de vie | 1. Récupération des ressources à partir des déchets - solutions innovantes pour des matériaux, composants ou produits recyclés à valeur ajoutée.
2. Économie circulaire et environnement - soutien aux chaînes de valeur définies dans le plan d'action de l'UE en faveur de l'économie circulaire.
3. Air - contribuer à la mise en œuvre de la législation sur la qualité de l'air et s'attaquer aux problèmes environnementaux urbains, industriels et ruraux.
4. Eau - améliorer la qualité et la quantité de l'eau ainsi que la gestion des eaux marines et côtières. Technologies et outils innovants pour l'eau potable et les systèmes de traitement des eaux usées urbaines.
5. Sol : protection de la qualité des sols de l'UE.
6. Bruit - réduire le bruit dans les zones urbaines densément peuplées.
7. Substances chimiques - réduire l'impact des substances dangereuses sur l'environnement ou la santé humaine.
8. Gouvernance environnementale : soutenir le processus décisionnel et les approches volontaires des administrations publiques, garantir le respect des normes environnementales et l'accès à la justice, promouvoir les changements de comportement et la sensibilisation.
9. Nouveau Bauhaus européen : Réduction holistique des impacts environnementaux des nouveaux bâtiments / Quartiers circulaires / Maintien ou restauration de la biodiversité contribuant à l’initiative du nouveau Bauhaus européen.
 | **SAP****SIP** | **60%** | **Projets de type « close-to-market » bienvenus !**L’objectif principal du projet doit être environnemental et le projet doit dégager un impact concret.Ex : réduire la consommation d’eau de X litres par an sur un territoire, réduire de X% les particules de type PM 2,5 dans l’air, etc.Nature des activités :• Innovation requise pour un grand nombre de topics : tester des techniques nouvelles pour démontrer leur viabilité• Déployer les meilleures pratiques reconnues dans un domaine – lorsque cela est permis par la description du topic• Pour les appels GOV (Gouvernance) : Amélioration de la gouvernance dans certains domaines - renforcement des capacités des acteurs publics ou privés, implication de la société civile, etc.  |
| Atténuation du changement climatique et adaptation | **Le sous-programme sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci comporte près de 20 topics, divisés en trois priorités :**1. Atténuation du changement climatique - réduction des gaz à effet de serre fluorés, amélioration du fonctionnement du système d'échange de quotas d'émission, meilleure gestion des terres et des mers pour réduire les émissions, renforcement des puits de carbone naturels.
2. Adaptation au changement climatique : mise en œuvre de plans d'adaptation, développement d'outils d'adaptation de pointe, protection contre le changement climatique, préparation des villes et des régions au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes.
3. Gouvernance et information sur le climat - soutenir le Pacte européen pour le climat encourager les changements de comportement, sensibiliser, surveiller les émissions de gaz à effet de serre, analyser la politique climatique.

Il convient de consulter le détail des priorités pour identifier votre topic. |  | **60%** | **Les projets Climat peuvent être soit :*** Des projets « démonstrateurs » : test d’une solution sur le terrain, « à grande échelle ». Il peut s’agit d’une totale innovation ou bien de tester une solution existante dans un contexte différent
* Des projets dits de « bonnes pratiques », appliquant des solutions reconnues, mais alors le projet doit présenter un intérêt certain pour la Commission européenne en proposant un impact massif, et des résultats chiffrés conséquents.
 |
| Transition vers l’énergie propre (CET) | **Le sous-programme sur la transition vers l'énergie propre comporte 18 appels (pour 2023), divisés en cinq priorités :**1. Mettre en place un cadre politique national, régional et local qui soutienne la transition vers l'énergie propre.
2. Accélérer le déploiement des technologies, la numérisation, les nouveaux services et modèles d'entreprise ainsi que l'amélioration des compétences.
3. Attirer des financements privés pour des projets d'énergie durable.
4. Soutenir les projets d'investissement locaux et régionaux.
5. Impliquer et responsabiliser les citoyens dans la transition vers l'énergie propre.

Attention, les priorités ne sont que des regroupements thématiques, la seule chose qui sera prise en compte par la Commission sera votre adéquation à l’un des 18 appels (« Call ») – consultez donc bien le document de l’appel pour identifier le votre. |  | **95%** | **Les projets CET sont des projets de structuration : montée en compétence, formation, outillage, levée des obstacles (administratif, règlementaires, juridiques, etc.)**Les projets seront donc obligatoirement des projets « leviers », qui n’auront pas forcément beaucoup d’impacts environnementaux en eux-mêmes mais qui devront permettre de faciliter ou de structurer les actions futures.Chaque projet CET doit s’inscrire dans un Call spécifique, et y répondre exactement.Les projets CET ont quasiment tous l’obligation de développer un partenariat européen, regroupant au moins 3 acteurs issus de 3 pays membres de l’UE (mais dans les faits plus sont attendus). |

**Liens utiles :**

<https://cinea.ec.europa.eu/life/life-calls-proposals_en>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programme-europeen-financement-life>

[La liste des projets soutenus lors des précédents appels à propositions des programmes LIFE](https://webgate.ec.europa.eu/life/publicWebsite/search/advanced)